

CONVENTION DE SAISIE

Présentation

L'objectif de ce document est de faciliter la tâche des chercheurs et des chercheuses qui voudraient utiliser BIOLEMANO en fournissant un certain nombre d'informations détaillées concernant son élaboration : définition des catégories et des rubriques, modalités de saisie des informations, choix d'uniformisation des données, etc.

A noter que les fonctions professionnelles ne sont féminisées dans le document que si elles ont été féminisées dans la base de données. Les personnes de sexe féminin présentes dans la base étant uniquement actives dans l'hôtellerie, seules les fonctions gérant / gérante, directeur / directrice et propriétaire (f) ont été introduites.

1] Définition des pôles géographiques

Biolemano procède à une identification systématique du lieu d'activité des acteurs-atrices individuel-le-s et collectifs du système touristique lémanique. Il a donc été nécessaire de diviser le territoire lémanique en différents espaces géographiques qui sont définis ci-dessous. Les quatre pôles touristiques principaux correspondent au canton de Genève (GE), à Lausanne et sa banlieue (LS), à la région englobant Vevey, Montreux et leurs environs (VM) et à Evian (E). Tous les autres lieux sur la rive suisse (DALCH), respectivement sur la rive française (DALF), ont été regroupés dans deux autres pôles. Enfin, les activités effectuées hors de l'Arc lémanique sont divisées entre un pôle suisse (HALCH) et un pôle étranger (HALE). Les activités dont le lieu n'a pas pu être identifié sont marquées avec le sigle NI.

GE = Genève (inclut toutes les communes du canton)	Genève, Champel/Genève, Petit-Saconnex/Genève, Plainpalais/Genève, Eaux-Vives/Genève Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Chêne-Thônex, Choulex, Collet-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Compesières, Confignon, Corsier, Dardagny, Genthod, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny, Grand-Saconnex, Vernex, Vernier
LS = Lausanne et banlieue	Lausanne, Ouchy/Lausanne, Sauvabelin/Lausanne Lutry, Pully, Prilly, Renens, Ecublens, Crissier
VM = Vevey-Montreux et environs	- Blonay, Les Pléiades/Blonay, Chevalleyres/Blonay, - Chardonne, Baumaroches/Chardonne, Mont-Pèlerin/Chardonne - Corseaux - Corsier - Jongny - La Tour-de-Peilz, - Montreux : Le Châtelard/Montreux, Les Planches/Montreux, Veytaux/Montreux a) Le Châtelard/Montreux : Baugy/Montreux, Brent/Montreux, Chailly/Montreux, Chamby/Montreux, Chaulin/Montreux, Chêne-Sâles-Crin/Montreux, Chernex/Montreux, Clarens/Montreux, Planchamp/Montreux, La Rouvenaz/Montreux, Les Avants/Montreux, Pallens/Montreux, Pertit/Montreux, Sonloup/Montreux, Sonzier/Montreux, Tavel/Montreux, Vernex/Montreux, Vuarrens/Montreux b) Les Planches/Montreux : Caux/Montreux, Collonges/Montreux, Glion/Montreux, Territet/Montreux, Trait-Bon-Port/Montreux, Veraye/Montreux

	c) Veytaux/Montreux : Rochers-de-Naye/Montreux, Chillon/Montreux - Vevey, Chemenin/Vevey - St-Légier
E = Evian	Evian-les-Bains, Amphion
DALCH = Divers Arc lémanique en Suisse	Allaman, Aubonne, Begnins, Chexbres, Coppet, Dully, Gland, Le Bouveret, Morges, Nyon, Prangins, Prévèrenge, Puidoux, Rolle, St-Saphorin, St-Prex, St-Sulpice, Villeneuve, Villette, St-Gingolph
DALF = Divers Arc lémanique en France	Lugrin, Meillerie, Monnetier, Thonon-les-Bains, Sciez, St-Gingolph, Yvoire
HALCH = Hors Arc lémanique en Suisse	Villes et villages suisses qui n'appartiennent pas aux quatre pôles lémaniques suisses (GE, LS, VM, DALCH)
HALE = Hors Arc lémanique à l'étranger	Villes et villages à l'étranger qui n'appartiennent pas aux deux pôles lémaniques français (E, DALF)
NI = Non identifié	Indication utilisée pour les entreprises et sociétés dont le lieu d'établissement n'a pas pu être identifié

II] Définition et contenu des rubriques

II. 1. Page « Données biographiques »

Cette page contient les informations biographiques de base du personnage.

Nom : Le nom de famille de la personne est inscrit tel qu'on le rencontre le plus souvent. En cas de nom à particule, le « corps » du nom est inscrit avant la/les particule(s) (exemple : Arx, von ou La Harpe, de). Lorsque le nom est orthographié de diverses manières, la version la plus courante est retenue et les variantes sont inscrites dans la case « Infos diverses ».

Prénom : Le prénom de la personne est inscrit tel qu'on le rencontre le plus souvent. Un seul prénom, parfois composé, a été privilégié dans cette case. Lorsque d'autres prénoms sont connus mais peu utilisés, ils figurent dans la case « Autres ». Dans le cas d'un surnom ou d'un diminutif qui apparaît souvent dans les documents, il est aussi inscrit dans la case prénom (exemple : Jean dit John). Les différentes orthographes du prénom figurent dans la case « Infos diverses ». Cette case est aussi utilisée pour mentionner que le prénom apparaît dans plusieurs langues.

Lieu de naissance et lieu de décès : ces cases indiquent le nom des communes où ont eu lieu la naissance et le décès. Pour les lieux actuellement situés dans le canton du Jura, la mention (Jura actuel) figure après le nom de la commune. Lorsque le lieu de naissance se trouve hors de la Suisse, le nom du Département/de la Région/de la Province/du Land et celui de l'Etat sont précisés entre parenthèses, en se référant à la situation géopolitique actuelle : Berlin (Prusse, Allemagne). Si le lieu en question appartenait à un autre Etat au moment de la naissance ou de la mort, l'information figure dans la case « Infos diverses ».

Origines et nationalité : la commune d'origine est suivie du nom du canton : Lausanne (Vaud). Pour les lieux actuellement situés dans le canton du Jura, la mention (Berne, Jura actuel) figure après le nom de la commune. En cas de fusion de communes, le nom de la nouvelle commune est indiqué entre parenthèses s'il est connu : Saint-Cierges-sur-Moudon (auj. Montanaire) (Vaud). Lorsque le personnage obtient la bourgeoisie d'une commune suisse, l'inscription figure entre parenthèses avec la date d'obtention si elle est connue : Lausanne (Vaud, bourgeoisie en 1816). Lorsqu'une personne de sexe féminin se marie, elle acquiert automatiquement le lieu d'origine de son époux qui est indiqué, suivi de

la mention « (par mariage) » ; le-s ancien-s lieu-x d'origine de l'épouse reste-nt inscrit-s dans la case « Origines », avant celui-ceux de l'époux.

Lorsque le lieu d'origine se trouve hors de la Suisse, le nom du Département/de la Région/de la Province/du Land et celui de l'Etat sont précisés entre parenthèses, en se référant à la situation géopolitique actuelle : Berlin (Prusse, Allemagne). Si le lieu appartient à un autre Etat au moment de la naissance ou de la mort, l'information figure dans la case « Infos diverses ». Si la famille est originaire de l'étranger et qu'elle acquiert la bourgeoisie d'une commune avant la naissance de la personne, l'information figure dans la case « Infos diverses » et la case « Suisse » est cochée dans la rubrique « Nationalité » ; si la personne obtient la bourgeoisie d'une commune de son vivant, les deux lieux d'origine sont inscrits dans la case « Origines » et la case « Naturalisé » est cochée dans la rubrique « Nationalité ».

La nationalité de la personne est définie par une des quatre catégories suivantes :

1) Suisse : utilisée pour tous les ressortissants et ressortissantes des vingt-deux cantons faisant partie de la Confédération helvétique dès 1815, cela même si leur naissance a lieu avant 1815 dans un canton ne faisant alors pas partie de la Confédération ; les étrangers et étrangères dont la famille acquiert la bourgeoisie d'une commune suisse avant leur naissance figurent dans cette catégorie. Lorsque la commune d'origine n'est pas connue mais que la personne appartient de manière évidente à une famille d'origine suisse (mandat politique et/ou militaire), la case « Suisse » est cochée. Les Suisses et Suissesses qui acquièrent une autre nationalité figurent dans la catégorie « Suisse » et leur nouvelle nationalité est indiquée dans la case « Infos diverses ».

2) Naturalisé : la personne acquiert la nationalité suisse durant sa vie par l'obtention de la bourgeoisie d'une commune.

3) Étranger : toutes les personnes dont la commune d'origine est située hors de la Confédération de 1815.

4) Inconnu.

Lieu de domicile : Pour les lieux actuellement situés dans le canton du Jura, la mention (Berne, Jura actuel) figure après le nom de la commune. Lorsque le lieu-dit fait partie d'une entité plus grande, l'information est indiquée de cette manière : Ouchy / Lausanne. Si la ville se trouve à l'étranger, le nom du Département / de la Région / de la Province / du Land et celui de l'Etat figurent entre parenthèses : Lyon (Rhône, France).

Année de mariage : les cases permettent de faire figurer deux mariages. S'il y en a plus, les informations correspondantes figurent dans la case « Lien(s) de parenté ».

Grade militaire : le grade militaire le plus élevé connu est indiqué, accompagné de la date d'obtention si elle est connue.

Tendance politique : cette case permet de situer le personnage sur l'échiquier politique cantonal au moyen de six tendances qui englobent différentes formations politiques apparues durant la période 1852-1914 dans les cantons de Vaud et de Genève : Catholique-conservateur / Conservateur / Libéral / Radical / Radical de gauche / Socialiste. En raison de la volatilité des formations politiques de l'époque et de l'évolution du positionnement de certains personnages, le catalogage peut parfois comporter une part d'arbitraire.

Chambres fédérales : cette rubrique permet de situer le personnage sur l'échiquier politique à l'échelon national (mandat de conseiller aux États et/ou mandat de conseiller national) ; le catalogage ne correspond pas systématiquement à celui utilisé par l'ouvrage de référence publié par Erich Gruner et intitulé *L'Assemblée fédérale* :

Droite protestante : conservateurs protestants (Eidgenössischer Verein)

Droite catholique : catholiques-conservateurs (Parti populaire catholique en 1894, Parti conservateur populaire en 1912)

Centre-droite :

- avant 1894, libéraux-conservateurs (démocrates genevois ; libéraux vaudois)

- après 1894, fraction libérale (Parti libéral suisse 1913)

Centre :

- avant 1894, radicaux de l'économie (freisinnig) ou groupe Escher (Bundesbarone)

- après 1894, fraction radicale-démocratique (PRDS 1894)

Centre gauche :

- avant 1894 : radicaux tendance Nouvelle suisse de 1848 (Druey, Troxler) ; démocrates des années 1860 ; radicaux de gauche des années 1880 (Frey, Deucher)

- après 1894 : démocrates restés hors du PRDS (Partis démocratiques cantonaux / Parti démocratique 1905) ; forment la fraction de politique sociale avec quelques membres de la gauche

Gauche :

- Grutléens (fusion avec le PSS en 1901)

- Socialistes (PSS fondé en 1888)

II. 2. Page « Formation »

Cette page donne des renseignements sur le parcours de formation suivi par la personne. Les stages effectués dans le cadre d'une formation sont mentionnés dans la case « Infos » de la ligne correspondante. Lorsque l'information concernant le stage est trop volumineuse ou que des stages ne sont pas liés à une formation précise, les renseignements peuvent figurer dans la case « Infos diverses » de la page « Données biographiques ».

- La **formation de base** renvoie à la formation suivie jusqu'au niveau de la maturité ou de l'apprentissage. Le domaine de formation (Ex. : apprentissage de constructeur sur machine), le type d'études (Ex. : maturité scientifique) et le diplôme obtenu sont indiqués lorsqu'ils sont connus.

- La **formation supérieure** renvoie à la formation suivie dans une université ou une haute école ; les technicums (formation de base de technicien) et les écoles d'arts et métiers ne sont pas considérés comme des hautes écoles. La liste des lieux de formation supérieure figurant dans Biolemano se trouve dans le menu déroulant du masque de recherche avancée.

- **Notaires** : la formation de notaire peut prendre deux formes ; soit un apprentissage qui figure dans la première partie de la page formation (« Formation de base »), soit une licence en droit à l'Académie ou à l'Université, qui figure dans la seconde partie de la page formation (« Formation supérieure »), suivie d'un « Brevet de notaire » qui est mentionné dans la case « Infos » en bout de ligne avec la date de l'obtention si elle est connue – le terme officiel rencontré dans les sources est Brevet ou Acte de capacité.

- **Formation d'ingénieur** : lorsque la personne a un statut d'ingénieur avéré, mais que le détail de la formation n'est pas connu, la mention « ingénierie » figure dans la deuxième case « Domaine de formation » et la mention « Ingénieur » dans la troisième case « Diplôme obtenu ».

Pour tous les ingénieurs formés à Lausanne, le nom générique « Ecole d'ingénieurs de Lausanne » figure dans la première case de la ligne. La case « Infos », indique le nom exact de l'école lausannoise au moment de l'obtention du diplôme, selon la chronologie suivante :

Ecole spéciale de Lausanne (dès 1853)

Ecole spéciale de la Suisse française (dès 1864)

Faculté technique de l'Académie de Lausanne (dès 1869)

Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, section de la Faculté des sciences (dès 1890)

Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne (dès 1946)

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (dès 1969)

Le « Domaine de formation » indique la spécialisation (ingénierie (génie civil), ingénierie (mécanique industrielle), ingénierie (électricité industrielle) ou ingénierie (chimie)). La case « Diplôme obtenu » mentionne le diplôme correspondant à la section concernée : ingénieur-constructeur, ingénieur-mécanicien, ingénieur-électricien ou ingénieur-chimiste. Lorsque l'information exacte n'est pas connue, seule la mention ingénieur est indiquée.

II. 3. Page « Activités »

Cette page comporte trois parties : « A : Activités professionnelles principales », « B : Activités diverses » et « C : Activités politiques ».

A : Activités professionnelles principales : il s'agit des activités qui permettent à la personne d'obtenir les revenus nécessaires pour vivre, par opposition à des activités complémentaires menées en parallèle ; les activités inscrites dans ces cases respectent un ordre chronologique permettant de saisir l'évolution professionnelle de la personne dans le temps. Lorsque de nombreux mandats sont accomplis dans le cadre d'une activité professionnelle en A, comme les différentes réalisations d'un architecte, ils sont inscrits dans la case « Infos diverses » de la page « Données biographiques ».

Afin d'optimiser la pertinence des informations figurant sur la liste de résultats des recherches effectuées, une des activités principales, jugée comme la plus significative, est sélectionnée en cochant la case en bout de ligne.

Une activité professionnelle principale n'a pas pu être identifiée pour tous les acteurs et actrices de la base. Par ailleurs, les statuts de rentier et de propriétaire, souvent mentionnés dans les sources, n'ont pas été considérés comme une activité professionnelle. L'information figure dans la rubrique « Infos diverses » de la page « Données biographiques ».

B : Activités diverses : il s'agit d'activités complémentaires exercées en parallèle à l'activité professionnelle principale ; les informations contenues dans cette partie n'apparaissent pas par ordre chronologique, mais par sphère d'activité. Lorsque le nom de l'entreprise ne permet pas d'identifier la nature de son activité, celle-ci est précisée dans la case « Infos ». Lorsqu'il existe une filiation entre plusieurs entreprises ou sociétés dans lesquelles la personne est active, une mention l'indique dans la case « Infos ».

A+B : définition des sphères d'activité

Chaque activité d'un personnage en A et en B est classée dans une des 23 sphères d'activité définies ci-dessous :

Hôtellerie	Entreprises actives dans le domaine de l'hébergement
Transport	Entreprises privées et publiques ou associations actives dans les transports
Sociétés de développement	Sociétés et syndicats de promotion du tourisme (ancêtres des offices du tourisme)
Sociétés de divertissement	Sociétés et entreprises fournissant des divertissements
Sociétés d'embellissement	Sociétés ayant pour objectif d'améliorer l'esthétique d'un lieu
Sociétés d'hôteliers	Sociétés, syndicats réunissant des hôteliers en vue de défendre les intérêts de la branche
Agriculture	Entreprises actives dans les métiers de la terre (culture, élevage)
Finance	Entreprises fournissant des services financiers (banques, agents de change, bourses, assurances)
Commerce	Entreprises de vente de biens et de services ; inclut la restauration et les agences de voyage
Industrie/artisanat	Entreprises de production de biens, de matériaux et d'aliments
Bâtiment/construction	Entreprises actives dans les métiers de la construction (bâtiment, génie civil, installateurs) et la gestion de l'immobilier (agences immobilières)
Technique	Bureaux d'ingénieurs et d'architectes indépendants
Infrastructures	Entreprises privées en charge d'un réseau fournissant un service (eau, électricité, gaz, communication)
Santé	Entreprises et indépendants fournissant un service dans le domaine de la santé (hôpitaux, cliniques privées, instituts médicaux, bains, sanatoriums, asiles ; médecins indépendants et pharmaciens)

Éducation	Établissements d'enseignement public et privé (enseignant, directeur, propriétaire) et institutions culturelles (musées, bibliothèques)
Médias	Entreprises et sociétés de production (imprimeries, arts graphiques, maisons d'édition, agences publicitaires) et de gestion de médias (journaux, revues, radios)
Beaux-Arts	Activités dans le domaine artistique
Religion	Activités au sein d'institutions religieuses (paroisses, couvents)
Droit	Activités de service en lien avec le droit (avocat, notaire, procureur, juge, agent d'affaires)
Politique	Mandats politiques au sein d'institutions municipales, cantonales, fédérales ou internationales
Diplomatie	Activités au sein de la diplomatie (ambassadeur, consul)
Militaire	Activités de soldat ou d'officier au service de l'étranger ou de l'armée suisse
Administration	Charges dans l'administration des collectivités publiques (fonctionnaire)

A+B : choix de saisie

- Choix du pôle géographique et du lieu des activités :

Dans le cas d'activités au sein d'entités cantonales (Tribunal cantonal, Caisse hypothécaire cantonale, Etat de Vaud, etc...), le pôle DALCH est coché, même si le siège social est connu et fait partie d'un autre pôle.

Lorsque la société a une activité à l'échelle cantonale ou nationale hors de l'Arc lémanique, le pôle HALCH est coché.

Toutes les compagnies de chemin de fer de l'Arc lémanique actives à l'échelle interrégionale ont pour pôle DALCH. Le siège social est indiqué dans la case « Lieu ».

Toutes les compagnies de navigation actives à l'échelle intrarégionale sont indiquées dans le pôle DALCH. Le siège social est indiqué dans la case « Lieu ».

Tous les mandats militaires sont cochés avec le pôle HALCH qui correspond à la Confédération, à l'exception de ceux exercés au sein de milices cantonales ou à l'étranger.

Le pôle NI est utilisé si ni le siège social, ni le lieu d'activité de la société ne sont connus.

Lorsque le siège social de la société ne se situe pas au même endroit que son activité, la case « Lieu » indique le lieu de l'activité et la case « Infos » précise où se trouve le siège social.

- Placement des activités dans les différentes pages et rubriques de la fiche :

Dans le domaine juridique, la répartition des mandats entre activité principale et activité complémentaire est difficile à établir en raison des évolutions temporelles et des différences entre systèmes cantonaux. Les fonctions suivantes sont placées en A : **Notaire**, **Avocat** (Avocat indépendant ; Avocat employé dans un bureau d'avocat ; Avocat à la Cour d'Appel) ; **Juge** (Juge d'un tribunal : Cour de cassation; Cour de Justice; Cour suprême; Tribunal fédéral dès 1874; Président d'un tribunal : Cour de Justice ; Tribunal de commerce ; Tribunal de district (sauf Vaud); Tribunal de Première instance; Juge d'instruction ; Juge informateur) ; **Procureur** (aussi substitut du procureur et procureur général de la Confédération après 1889) ; **Greffier** (sauf Vaud); **Procureur-juré** (agent d'affaires). Toutes les autres charges dans le domaine juridique sont placées en B.

Les activités dans le domaine de la navigation sont placées, soit dans les parties A ou B de la page « Activités » sous la sphère « Transport » s'il s'agit d'une entreprise commerciale telle que la Compagnie générale de Navigation, soit dans la page « Sociabilité » sous la rubrique « Divers » si la société de navigation gère des activités de loisirs.

Les activités au sein de commissions administratives et politiques figurent dans la case « Infos diverses » de la page « Données biographiques », à l'exception de celles qui peuvent clairement être associées à un

mandat politique. Dans ce dernier cas, l'activité est inscrite dans la case « Infos » de la ligne du mandat en question.

- Choix de la sphère d'activité

Dans le domaine médical, la sphère « Santé » est utilisée pour les activités au sein des hôpitaux, des cliniques privées, des instituts médicaux, des entreprises thermales qui n'ont pas d'activité hôtelière et des sanatoriums ; il en va de même pour les médecins indépendants (spécialisation à indiquer dans la case « Infos ») et les pharmaciens. Par contre, les activités de droguiste sont inscrites dans la sphère « Commerce » et celles effectuées dans des entreprises thermales avec offre hôtelière sont placées dans la sphère « Hôtellerie ». La sphère « Administration » est utilisée pour les activités de santé publique (prévention, assistance publique médicale, bureaux de salubrité). Toutes les fonctions au sein d'institutions philanthropiques tels que les asiles et les orphelinats sont inscrites dans la partie « Divers » de la page « Sociabilité » ; les activités professionnelles menées à plein temps dans ces institutions (directeur, médecin traitant) font exception : elles figurent dans la partie A de la page « Activités » et entrent dans la sphère « Santé ».

Une entreprise exploitant des eaux minérales est placée en priorité dans la sphère « Hôtellerie » si elle a une offre d'hébergement, comme la Société anonyme des eaux minérales d'Evian, puis dans la sphère « Santé » si elle a une activité thermale comme la Société des Eaux minérales et alcalines de Bonnevie et enfin dans la sphère « Industrie/Artisanat » si elle a seulement une activité d'embouteillage comme la Société des eaux minérales alcalines de Montreux.

Une société financière active dans un domaine économique spécifique (chemins de fer, électricité, gaz) est placée dans la sphère correspondante (Transport, Infrastructures) ; seules les sociétés financières sans activité spécifique identifiée sont placées dans la sphère « Finance ».

Les activités de génie civil (canalisations, construction de tunnels, de ponts et de routes) sont placées dans la sphère « Bâtiment/Construction ». Les entreprises qui construisent et/ou exploitent des débarcadères et des canaux sont placées dans la sphère « Infrastructures ».

A+B : principes de saisie

- **Fonction** : cette case indique la principale fonction exercée au sein de l'entreprise. Dans le cas de fonctions multiples, la plus importante est indiquée et les autres sont mentionnées dans la case « Infos » avec le maximum d'informations. Les mandats au sein des Conseils d'administration (CA) sont privilégiés au détriment d'autres instances (autres conseils et comités). Les dates inscrites correspondent à la fonction principale indiquée.

Si la personne est uniquement actionnaire dans une « société / entité », l'information figure dans la case « Infos diverses » de la page « Données biographiques ». Si des fonctions dirigeantes sont assumées, l'information est indiquée dans la case « Infos » de la ligne correspondant à l'entreprise.

- Nom de la Société/Entité :

Pour les entreprises, il s'agit du nom officiel donné par la Feuille officielle suisse du commerce. Lorsque cette dernière donne le nom en plusieurs langues (cas d'entreprises ayant leur siège en Suisse alémanique), le nom français a été privilégié.

Dans le cas d'activités dans les tribunaux, la justice du canton est l'entité indiquée : « Justice vaudoise ». Le nom de l'institution dans laquelle la charge est occupée est inscrit dans la case « Infos » (Tribunal cantonal vaudois, Tribunal du district de la Broye) et la ville dans laquelle siège l'institution est indiquée dans la case « Lieu ». Lorsqu'il s'agit d'une activité dans un tribunal cantonal, le pôle DALCH est coché et la capitale cantonale est indiquée dans la case « Lieu ».

- **Hôtels et sociétés à vocation hôtelière** : les hôtels qui portent le même nom sont différenciés en indiquant leur lieu d'établissement entre crochets : Hôtel Beau-Rivage [Ouchy], Hôtel Beau-Rivage [Genève], Hôtel Beau-Rivage [Nyon], Hôtel Beau-Rivage [Evian-les-Bains], Hôtel-Pension Beau-Rivage [Montreux].

Afin d'optimiser les recherches concernant les entreprises hôtelières, les sociétés à vocation hôtelière sont indiquées avec le ou les hôtels géré(s) entre parenthèses : Société immobilière d'Ouchy (Hôtel Beau-Rivage [Ouchy]) / Société immobilière de Caux (Caux Palace ; Grand Hôtel de Caux). De même, les hôtels qui sont gérés par une société hôtelière sont suivi du nom de cette société entre parenthèses : Hôtel Beau-Rivage [Ouchy] (Société immobilière d'Ouchy) / Caux Palace (Société immobilière de Caux) / Grand Hôtel de Caux (Société immobilière de Caux).

- **Années** : Les années correspondent aux bornes chronologiques de début et de fin d'une activité. Lorsque le début du mandat est connu, la date figure dans la case de gauche ; lorsque la fin du mandat est connue, elle est inscrite dans la case de droite ; lorsque les bornes ne sont pas connues, les années où le mandat est avéré sont introduites dans la case « Infos » avec la mention « au moins ». Si l'activité couvre plusieurs périodes discontinues, la première année de la première période et la dernière année de la dernière période sont indiquées à titre de bornes : si un syndic de Lausanne est actif de 1856 à 1858 puis de 1870 à 1873, les cases années seront « 1856 » - « 1873 ». Le détail des différentes périodes d'activité est précisé dans la case « Infos ».

C) Activités politiques

Mandats politiques en Suisse : tous les mandats politiques dans les exécutifs fédéraux et cantonaux sont des charges professionnelles à temps plein et sont donc inscrits dans la partie A de la page et dédoublés en C ; la professionnalisation des exécutifs communaux étant difficile à identifier, les mandats sont inscrits en C uniquement. Tous les mandats législatifs ne figurent qu'en C.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des différents mandats tels qu'ils sont inscrits dans la base :

Échelon	Pôle	Fonction	Entité	Lieu	Activité
Fédéral	HALCH	Membre exécutif fédéral	Conseil fédéral	Berne	A + C
	HALCH	Membre législatif fédéral	Conseil national	Berne	C
	HALCH	Membre législatif fédéral	Conseil des Etats	Berne	C
Cantonal	DALCH	Membre exécutif cantonal	Conseil d'Etat vaudois	Lausanne	A + C
	DALCH	Membre exécutif cantonal	Conseil d'Etat genevois	Genève	A + C
	HALCH	Membre exécutif cantonal	Conseil d'Etat	Nom du canton	A + C
	DALCH	Membre législatif cantonal	Grand conseil vaudois	Lausanne	C
	DALCH	Membre législatif cantonal	Grand conseil genevois	Genève	C
	DALCH	Membre législatif cantonal	Conseil représentatif (1814-1842)	Genève	C
	HALCH	Membre législatif cantonal	Grand conseil	Nom du canton	C
Communal	En fonction du lieu	Chef exécutif communal	Municipalité	Nom précis de la commune	C

	LS/ V-M/ DALCH	Membre exécutif communal	Municipalité	Nom précis de la commune	C
	GE	Membre exécutif communal	Conseil administratif	Nom précis de la commune	C
	HALCH	Membre exécutif communal	En fonction du lieu	Nom précis de la commune	C
	LS/ V-M/ DALCH	Membre législatif communal	Conseil communal	Nom précis de la commune	C
	GE	Membre législatif communal	Conseil municipal	Nom précis de la commune	C
	HALCH	Membre législatif communal	En fonction du lieu	Nom précis de la commune	C

- Pour les mandats politiques dans le pôle Vevey-Montreux : la case « Lieu » indique le nom de la commune à laquelle se rattache un lieu-dit ou une fraction de commune. Pour les trois communes du cercle de Montreux (Le Châtelard, Les Planches, Veytaux), le nom de la commune est accompagné de la mention « Montreux » : ainsi, le mandat d'un conseiller communal habitant le hameau de Sonzier sera inscrit Le Châtelard / Montreux.

- A Lausanne, les conseillers municipaux sont choisis au sein du Conseil communal (CC). Après une élection, ils ne siègent plus au CC mais demeurent élus et retrouvent leur siège si leur mandat à l'exécutif est interrompu ; pour tous les mandats à l'exécutif, une ligne indiquant le mandat au législatif est donc créée, qui inclut la période du mandat à l'exécutif. Si la personne devient syndic, une troisième ligne est créée.

- Dans le canton de Genève, avant 1847, les Conseillers d'États sont élus au sein du Grand Conseil ; ils font donc partie des deux instances simultanément.

- **Mandats politiques en France** : lorsque le mandat politique est professionnel (ministre, premier ministre), il est inscrit en A et en C ; les autres mandats politiques français sont inscrits en C selon le tableau ci-dessous :

<i>Fonction</i>	<i>Entité</i>	<i>Échelon</i>
Membre exécutif municipal	Conseil municipal	Municipal
Chef exécutif municipal	Conseil municipal	Municipal
Membre législatif régional	Conseil général	Régional
Membre législatif national	Corps législatif (1852-1870) ; Chambre des députés (1814-1848, 1876-1914) ; Assemblée nationale (1815-1852, 1871-1876), Chambre des Pairs (1814-1848), Sénat (1851-1870, 1875-1940)	National
Ministre	Etat français	National
Premier ministre	Etat français	National

II. 4. Page « Sociabilité »

- **Sociabilité touristique** : les activités importantes (secrétaire, caissier, membre du comité, vice-président, président) effectuées dans une société à vocation touristique (sociétés de développement, d'hôteliers et de divertissement), figurent à la fois dans la partie B de la page « Activités » et dans la partie « Tourisme » de la page « Sociabilité ». Une activité de « Membre », de « Vérificateur des comptes » ou de « Mbre fondateur » figure uniquement dans la partie « Tourisme » de la page « Sociabilité ».

- **Société suisse des maîtres d'hôtels (1882-1890)** et **Société suisse des hôteliers (1890-)** : lorsqu'une personne est active au sein des deux sociétés, la filiation est indiquée dans la case « Infos ». La fonction « Mbre d'un comité » est utilisée pour les membres du Conseil d'administration (jusqu'en 1890), du Conseil de surveillance (dès 1890) et du Comité central avec la précision de la fonction exacte dans la case « Infos ».

- **Philanthropie** : toutes les activités qui peuvent être assimilées à de la philanthropie figurent dans la partie « Divers » de la page « Sociabilité », sauf si la fonction exercée est l'activité professionnelle principale de la personne et figure alors dans la partie A de la page « Activité ». Les mandats au sein de partis politiques et d'associations patronales ou professionnelles (non touristiques) figurent dans la rubrique « Sociabilité diverse ».

Les informations contenues dans la rubrique « Divers » n'ont pas été totalement uniformisées. Certaines sociétés peuvent donc apparaître sous plusieurs noms différents.

II. 5. Page « Sources »

Cette page recense tous les documents utilisés pour l'élaboration de la fiche (sources, dictionnaires, littérature secondaire, sites Internet). Un seul type de références figure dans chaque ligne (par exemple, toutes les références au Journal de Genève sont regroupées dans une case).

Version 16/ 13 avril 2021/ JC + CH